



**CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE
RAAD VOOR HET WETENSCHAPSBELEID**

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Avis n° 57

**Portant sur les commentaires à l'avant-projet de la programmation FEDER 2021
– 2027 en Région de Bruxelles-Capitale.**

Le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale (CPS) est un organe consultatif du gouvernement bruxellois. Il se compose de représentants d'universités et de hautes écoles, d'employeurs, de travailleurs et de centres de recherche collectifs de la Région.

Cet avis a été approuvé le 30 mars 2022.

1. Introduction

L'élaboration du PO FEDER s'inscrit dans une approche participative forte. Elle a abouti, en janvier 2022, à l'accord du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale sur l'avant-projet de programme opérationnel FEDER pour la période 2021-2027.

Le Programme est à présent soumis à un rapport d'incidence environnementale et à une enquête publique (basée sur le rapport d'incidence environnementale) ainsi qu'à la consultation d'instances consultatives. Le projet de Programme sera ensuite présenté à la Commission européenne en vue de lancer de nouveaux appels à projets.

C'est dans ce cadre que la Direction FEDER du SPRB a invité le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale (CPS) à émettre un avis sur l'avant-projet.

2. Avis du Conseil de la Politique Scientifique

2.1. Organisation de la programmation

- **Remarque d'ordre générale :** La situation internationale actuelle risque de drastiquement changer la donne dans beaucoup de domaines pour les années à venir : indépendance énergétique, alimentaire, par exemple, sécurité informatique, impact sur les entreprises. Y a-t-il encore une possibilité/nécessité d'adapter certains des objectifs de cette programmation à cette évolution de la situation internationale ? En d'autres mots: est-ce que les enveloppes prévues et les clés de répartition entre les objectifs stratégiques et spécifiques peuvent encore changer ?
- **Processus**
 - De façon à diminuer l'insécurité financière liée à la phase de préparation des candidatures, un processus basé sur une présélection serait-il envisageable ? Par un mécanisme d'expression d'intérêt suivi de full proposals?
- **Timing**
 - Quels sont les délais prévus entre la publication de la programmation et l'introduction des dossiers ?
 - Quel est le phasage de la publication des différents axes ?
 - Quel est le timing? Doit-on s'attendre à un second appel au vu de la demande de la Commission de faire une évaluation de programme à la mi-parcours ?
- **Budget**
 - Quid du co-financement attendu ? En tant qu'organisme de recherche / centres collectifs (activité économique < à 20%) peut-on espérer un financement à 100% ?
 - Qu'est-ce qui est attendu comme soutien aux projets « universitaires » de la part des acteurs économiques bruxellois/services publics/société civile ?
 - Les institutions souhaitant déposer un projet devront-elles cofinancer? Si oui, de combien et de quelle manière (cash or in kind). Ceci serait-il valable pour tous les OS ?
- **Information incohérente :** Le niveau de granularité des informations sur la nature du soutien par type d'action varie d'un paragraphe à l'autre, ce qui n'en rend pas la lecture/compréhension facile. Il est, par exemple, très spécifique pour le deuxième type d'action du OS1.2, mais ce n'est pas le cas pour d'autres actions.
- **Territoire et acteurs :** Les équipes d'un organisme de recherche/centre de recherche ayant un ou plusieurs sièges d'exploitation en RBC, mais également hors-RBC, sont-

elles toutes éligibles à cette programmation FEDER (tant que l'impact des projets se fait dans le bénéfice de la RBC) ? Ou seules les équipes/sites strictement localisés en RBC sont éligibles ? Cette question est importante pour que nous puissions savoir en amont quelles équipes sensibiliser ou non à ce programme et préparer les projets. Il est utile de prendre en compte les cas des organismes/centre de recherche ayant des implantations en RBC et hors-RBC, et de considérer les sites hors-RBC comme étant éligibles, comme cela était le cas lors de la dernière programmation FEDER, s'il est démontré que des projets qui s'y déroulent peuvent contribuer significativement à des programmes FEDER RBC et au développement socio-économique de la Région. On parle bien ici des projets hors "infrastructures".

- **KPIs**

- Vu l'importance des indicateurs dans le succès d'un projet, une définition « opérationnelle » des indicateurs serait idéale. Tout particulièrement, une leur définition claire et univoque et en adéquation avec les définitions utilisées au niveau européen serait souhaitable

2.2. Défis

- **Défaillance du marché** : Comment faire évoluer l'investissement privé dans le domaine de la R&D en RBC ?
- **Des enseignements tirés du passé – sélection** : Sachant que le temps disponible pour monter des projets FEDER est souvent assez court, sera-t-il possible d'en savoir plus - en amont de l'appel - sur les attentes relatives et les critères de sélection avant le lancement du premier appel ? Ceci serait utile pour préparer les équipes.

2.3. OS1.1. Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

- **TIC** : L'intitulé complet de l'objectif stratégique 1 est : « Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC ». Cette référence aux TIC n'est pas claire : faut-il que les TICs soient obligatoirement présents dans toute candidature, ou simplement souhaités, ou juste possibles?
- **Articulation / synergies avec INNOVIRIS**
 - 3 priorités d'action : Quid de l'articulation de ces mesures avec les mesures existantes proposées par Innoviris auprès des universités/Hautes-écoles et dont l'objet est de favoriser le transfert de connaissance vers le tissu socio-économique régional ? Ces mesures seront-elles complémentaires ? Vont-elles se substituer aux mesures proposées par Innoviris ?
 - Renforcement soutien aux projets de recherches appliquée coopératifs et co-créatifs : ceci est déjà soutenu par Innoviris. Quelles différences par rapport à ces financements ? Ou quelle synergie ?
 - Mobilisation des résultats de la recherche : ces activités sont déjà en partie soutenues par Innoviris. Quelles autres/nouvelles actions sont attendues ? De qui ? Ceci vient-t-il en supplément des moyens mis à disposition par Innoviris ?
- **Saut qualitatif régional** : Comment est-il défini / évalué? Une définition claire serait la bienvenue.

- **Infrastructures**
 - Par infrastructures de recherche, peut-on comprendre les bâtiments et/ou les équipements (machines)?
 - Si des investissements en infrastructures sont acceptés, faut-il répondre aux mêmes enjeux que ceux définis pour l'axe OS2.1?
 - Pouvons-nous considérer qu'un incubateur accueillant des projets en lien avec les 17 objectifs de développement des NU répond à l'enjeu? En effet :
 - L'axe OS2.1 a pour objectif de favoriser les mesures d'efficacité énergétique. La sélection vise en priorité les travaux permettant de rapprocher les bâtiments des performances attendues à l'horizon 2050
 - L'axe OS1.1 a pour objectif de soutenir et développer les infrastructures de RDI. Mais le terme « infrastructures » semble couvrir dans cet axe-ci un scope plus large (infrastructures « briques » et infrastructures « équipements »). Si nous introduisons une demande d'infrastructure « briques » dans cet axe-ci, la notion de performance énergétique entre-elle en jeu dans la sélection du projet ? Pouvons-nous utiliser le subside pour des aménagements intérieurs de type locatifs (cloisonnements, techniques, ...)
 - Un incubateur, constitué sous forme de SA, rassemblant la Région et les universités, représente-il un bénéficiaire éligible? Cela pose la question des formes juridiques des bénéficiaires éligibles.

2.4. OS1.2. Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics

- **Organismes de recherche** : de quelle façon sont-ils concernés par cet OS ? De quelle façon leur contribution est-elle attendue dans cet OS?
- **Mission pour le compte des services publics** : En ce qui concerne les universités : ces thématiques, à priori, ne font pas partie des « missions » exercées par les organismes de recherche « pour le compte des services publics.
- **Sécurité informatique** : En plus de la transparence, mettre en évidence également la notion de sécurité informatique. Pas de transition numérique sans une prise en compte radicale de cette problématique.
- **Groupes cibles** : L'articulation du rôle de chaque acteur avec l'OS n'est pas claire. Universités/hôpitaux/ASBLs ? Dans le cadre de programme de recherche ? Menés en collaboration ? Avec ou sans des partenaires économiques et éventuellement en cocréation ?
- **Utilisation d'instruments financiers** : « étant donné que les instruments financiers sont prioritairement dédiés aux entreprises, et les subsides aux autres types de bénéficiaires, aucun instrument financier n'est prévu au titre de l'OS1.2 ». Nous ne comprenons pas cette phrase.

2.5. OS1.3. Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs

- Les objectifs de cet OS1.3 devront-ils être atteints par la réalisation de projets d'Innovation (en partie ou en totalité). Dans l'affirmative, ces projets d'innovation devront-ils viser des domaines prioritaires spécifiques, tels que les TICs ou la santé ou non ?
- **Infrastructures**
 - Critère B, investissement et hébergement : Agnostique ou dans des domaines spécialisés ? Tous types de PME ? Comment cela va-t-il s'articuler avec les initiatives déjà existantes ? Incubateurs régionaux, privés ?
 - Pour les investissements en infrastructures, faut-il répondre aux mêmes enjeux que ceux définis pour l'axe OS2.1 ?
 - Dans le cadre d'un incubateur, tout ou une partie seulement des projets qui y sont développés doivent-ils porter sur les filières définies au point C ? Comment auditer ce point sachant que les durées d'accueil seraient courtes et les sujets amenés à donc être régulièrement redéfinis ?

2.6. OS2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (FEDER)

- **Pertinence** : Comment définir si un projet appartient à l'objectif 1 ou 2 ?
- **Innovation** : Sont-ce aussi des domaines cibles potentiels pour des projets d'Innovation ? Répondre à ces défis via l'Innovation ? Applicable aussi au OS2.6 économie circulaire
- **Infrastructures** : Le niveau de performance défini pour le projet « bâtiments » peut-il tenir compte d'un contexte plus large (rénovation de bâtiments + réseau de chaleur + production de chaleur et de froid sur base d'énergie renouvelable + production PV) même si les opérations sont phasées et portées par des opérateurs différents ?
- Les organismes/centres de recherche sont-ils également éligibles aux actions proposées dans l'OS2.1 (exemple, dans le cadre de rénovation de bâtiment, amélioration de la performance énergétique des bâtiments...) ?